

## Un peu d'humour et des arrêts...

Par **LouisDD**, le **16/12/2016** à **18:06**

Salut

On rigole pas sur ce forum, Il est déprimant... Quoi ? Comment ça Camille Isidore et le staff font de l'esprit ? Quoi ?? Les membres aussi ? Oh mon dieu mais je les vois jamais moi les blagues... Scrogneugneu...

Bon ba pour la peine je fais un sujet, consacré aux jeux de mots avec le mot arrêt.  
Vous commencez donc par "L'arrêt..." et vous trouvez un nom et une explication en rapport avec le jeu de mots créé.

Par exemple :

L'arrêt Décheveu, relatif à la taille de la magnifique crinière présidentielle, pas plus de 5 cm, Et au coupes non autorisées, telle la coupe au bol (interdite dans plus de 56 pays), la nuque longue et la tonsure (laïcité l'oblige).

L'arrêt Défaïce, relatif à l'épaisseur du papier hygiénique dans les ministères. (Motus, qualité double épaisseur pour plus de douceur, de confort et d'économie...)

L'arrêt Cécion

L'arrêt Station

L'arrêt Manta

L'arrêt Debus

L'arrête (De beafsteack bien entendu)

L'arrêt Hanssion (d'eau) ...

L'arrêt Mi (fa sol la si do)

Bref à vous de jouer !! [smile36]

Par **Isidore Beautrelet**, le **17/12/2016** à **08:38**

Bonjour

Et un bon commentaire c'est comme un string, ça doit bien coller à l'arrêt.

Par **Isidore Beautrelet**, le 17/12/2016 à 09:29

Bonjour

Il y a aussi L'arrêt Tafranklin

Par **marianne76**, le 17/12/2016 à 12:40

L'arrêt Galopin pour le petit vieux libineux  
Arrêt n° 519 du 29 octobre 2004 pourvoi 03-11.238

Par **marianne76**, le 17/12/2016 à 12:41

Quant à la gamine qui avait mis le feu à une grange, elle s'appelait Chalumeau , personne n'a relevé pourtant comme je l'indique à mes étudiants elle avait des circonstances atténuantes  
Audience publique du jeudi 20 janvier 2000  
N° de pourvoi: 98-14479

Par **Isidore Beautrelet**, le 17/12/2016 à 14:01

Bonjour

[citation] Quant à la gamine qui avait mis le feu à une grange, elle s'appelait Chalumeau  
[/citation]

[smile4][smile4][smile4][smile4][smile4][smile4]

Par **Yann**, le 19/12/2016 à 09:59

Un petit détournement de sujet, mais ça reste dans le thème :  
[http://www.juristudiant.com/forum/sujet.php?id\\_sujet=49&PAGE=1](http://www.juristudiant.com/forum/sujet.php?id_sujet=49&PAGE=1)

Par **Isidore Beautrelet**, le 19/12/2016 à 12:27

Bonjour

Domage que ce sujet se soit arrêté brusquement [smile4].

Par **Camille**, le **19/12/2016 à 13:16**

Bonjour,

Et pour :

[citation]L'arrêt Galopin pour le petit vieux libineux

Arrêt n° 519 du 29 octobre 2004 pourvoi 03-11.238

[/citation]

citée par Marianne, on notera **l'humour décalé** de la cour d'appel de Paris :

Tour n°1 :

[citation]Cour de cassation

chambre civile 1

Audience publique du mardi 25 janvier 2000

N° de pourvoi: 97-19458

...

**Vu les articles 1131 et 1133 du Code civil ;**

Attendu que n'est pas contraire aux bonnes moeurs la cause de la libéralité dont l'auteur entend maintenir la relation adultère qu'il entretient avec le bénéficiaire ;

Attendu que Jean Y... est **décédé le 15 janvier 1991...**

...

Attendu que pour accueillir cette demande, l'arrêt attaqué bla, bla, bla, bla **est ainsi contraire aux bonnes moeurs ;**

Attendu qu'en statuant ainsi, la cour d'appel a violé les textes susvisés ;

PAR CES MOTIFS et sans qu'il y ait lieu de statuer sur les autres branches du moyen :

CASSE ET ANNULE, dans toutes ses dispositions, l'arrêt rendu le 5 janvier 1996, entre les parties, par la cour d'appel de Paris ;

remet, en conséquence, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Paris, autrement composée ;

[/citation]

Tour n°2 :

[citation]Cour de cassation

Assemblée plénière

Audience publique du vendredi 29 octobre 2004

N° de pourvoi: 03-11238

...

**Vu les articles 900, 1131 et 1133 du Code civil ;**

Attendu que n'est pas nulle comme ayant une cause contraire aux bonnes moeurs la libéralité consentie à l'occasion d'une relation adultère ;

Attendu, selon l'arrêt attaqué, **rendu sur renvoi après cassation** (Première Chambre civile, 25 janvier 2000, pourvoi n° D 97-19.458), que Jean X... est **décédé le 15 janvier 1991...**  
Attendu que, pour prononcer la nullité du legs universel, l'arrêt retient bla, bla, bla, bla, **est ainsi contraire aux bonnes moeurs ;**

Qu'en statuant ainsi, la cour d'appel a violé les textes susvisés ;

PAR CES MOTIFS, et sans qu'il y ait lieu de statuer sur la seconde branche du moyen :

CASSE ET ANNULE, dans toutes ses dispositions, l'arrêt rendu le 9 janvier 2002, entre les parties, par la cour d'appel de Paris ;

remet, en conséquence, la cause et les parties dans l'état où elles se trouvaient avant ledit arrêt et, pour être fait droit, les renvoie devant la cour d'appel de Versailles ;

[/citation]

On est donc en 2004 et le de-cujus est décédé en 1991, soit il y a déjà **13 ans** et retour à la case cour d'appel, de Versailles, ce coup-ci !

Cette cour d'appel de Paris, quel humour !!!

Pourvu que la cour d'appel de Versailles ne décide pas d'annuler le legs pour cause contraire aux bonnes moeurs...

Quelqu'un a des nouvelles ? [smile4][smile4][smile4]

Par **marianne76**, le **19/12/2016** à **13:31**

Bonjour

C'est mon arrêt Galopin [smile4] On cumule [smile36]

Par **Camille**, le **19/12/2016** à **13:50**

Bonjour,

C'est bien ce que j'ai écrit.

Mais, pour moi, l'humour vient des **deux** arrêts successifs, retoqués l'un et l'autre par la Cour de casse avec même cour (d'appel), même motif, même punition.

Par **Herodote**, le **19/12/2016** à **15:23**

Bonjour,

Une perle de la justice de proximité !

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechExpJuriJudi&idTexte=JURITEXT000007>

Par **marianne76**, le **19/12/2016** à **15:27**

Lesquels juges vont bientôt être intégrés dans la magistrature

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/12/2016** à **16:05**

Bonjour

Ils auraient dû tout simplement qualifier la personne de "Mustélidé" et ce serait passé [smile3]

Par **Camille**, le **19/12/2016** à **16:49**

Bonjour,

[citation]Une perle de la justice de proximité !

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichJuriJudi.do?oldAction=rechExpJuriJudi&idTexte=JURITEXT0000070>

Le juge toulonnais avait fumé la moquette du prétoire avant l'audience ou avait abondamment abusé d'un apéritif anisé bien connu dans le coin ?

[smile7]

Par **LouisDD**, le **23/12/2016** à **10:23**

Salut

Camille : peut être les deux ?

Isidore : cette blague avec le string on peut sûrement la mettre en phrase d'amorce !

Mais je trouve le string trop **collant** et du coup comme il a tendance à rentrer dans l'arrêt, on pourrait ne pas recouvrir tout le sujet... [smile4]

À plus

Par **marianne76**, le **23/12/2016** à **10:28**

Allez une petite attestation que j'avais eue dans le cadre d'un dossier

" je suis allée lui gauler les noix à sa demande "

bon d'accord j'ai l'esprit mal tourné [smile36]

Par **Isidore Beautrelet**, le **23/12/2016** à **12:26**

Bonjour

[citation] je suis allée lui gauler les noix à sa demande [/citation]

J'espère qu'elle n'est pas tombée sur un coin champignon [smile4]